A

Madame La Ministre de l'Éducation Nationale

S/c Monsieur le Recteur de l'Académie de Bourgogne

S/c Monsieur l'IA-DASEN de Saône et Loire

S/c Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Chalon 1 et 2

Copie à :

Madame La Ministre de l'Éducation Nationale Monsieur le Recteur de l'Académie de Bourgogne

Copie à :

SNUipp-FSU 71, SE-UNSA 71, SNUDI-FO 71, CGT 71 SNES-FSU

Chalon S/ Saône, le 13 novembre 2014

Madame La Ministre de l'Éducation Nationale,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos interrogations et nos incompréhensions quant à la refonte de la cartographie de l'éducation prioritaire.

Nous avons été informés, par le Rectorat de l'Académie de Dijon, que cette nouvelle carte aurait pour conséquence la sortie prochaine du dispositif de plusieurs écoles de la ville de Chalon sur Saône (Groupes scolaires St Exupery et Kergomard), et l'absence d'intégration au dispositif d'éducation prioritaire de plusieurs autres écoles (Groupes Scolaires Maurice Cortot et Anne Franck, écoles maternelles Aubépins Nord et Sud, écoles élémentaires Romain Roland et Jean Moulin, écoles Clair Logis, Pablo Neruda et Bourgogne Pierre Vaux), bien que ces écoles reçoivent des publics issus de quartiers jugés prioritaires par la politique de la ville, notamment, pour les écoles des Prés St Jean, suite à la fermeture du collège Jean Zay qui était pourtant estampillé ZEP.

Madame la Ministre, nous, enseignants dans les écoles concernées tenons à vous témoigner notre étonnement et notre indignation.

Nous enseignons dans trois quartiers de Chalon sur Saône qui relèvent de la politique prioritaire de la ville: les Prés St Jean, les Aubépins et les quartiers Nord. Cela représente une population de 9500 habitants qui est répertoriée comme "prioritaire" sur Chalon. Numériquement, la zone prioritaire la plus importante du département de Saône et Loire.

Comment est-il possible désormais que la plus grande zone prioritaire en population du département ne bénéficie que de deux écoles en éducation prioritaire (seulement 140 élèves sur environ 1500) ?

Comment justifier que des écoles au public prioritaire à la fois dans le cadre de la politique de la ville mais aussi dans celui de l'éducation nationale sortent du dispositif ?

C'est un mauvais signal lancé aux enseignants qui verront leurs conditions de travail se dégrader, ce qui dégradera par conséquent les conditions d'apprentissage des élèves, hypothéquant ainsi leur réussite. C'est un pas de côté dans le chemin qui nous mène à la réussite de tous. Nous ne pouvons l'accepter.

Pourtant, la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 7 octobre 2013 entre le Ministre de la Ville, celui de l'Éducation Nationale et la Ministre déléguée à la réussite éducative contenait des engagements pour les quartiers jugés prioritaires dans la politique de la ville. Entre autres engagements, le caractère prioritaire dans l'affectation des moyens, notamment dans le cadre de la politique d'éducation prioritaire. Autrement dit, cette convention signée en 2013, pour 3 ans, porte clairement le principe d'une meilleure adéquation entre les deux cartes.

Cette convention porte d'ailleurs l'ambition de réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite des enfants relevant de la politique de la ville. Nous imaginons que le choix de faire sortir les collèges du réseau prioritaire est motivé par la mixité sociale en leur sein. Le fait que les élèves aillent dans un collège mixte n'enlève pourtant rien à la difficulté rencontrée dans les établissements du 1er degré ! Or, pour nous, enseignants sur le terrain, il ne fait aucun doute que cette mixité dans le secondaire est justement rendue possible par le soutien aux élèves des écoles des quartiers prioritaires. Enlever les dispositifs de l'éducation prioritaire dans ces écoles est une atteinte à la cohésion sociale et contribue à donner moins à ceux qui ont moins !

Il nous paraît ainsi indispensable d'apprécier l'intégration d'une population dans l'éducation prioritaire également à l'échelle de l'école, et au cas par cas. A ce propos, nous observons que des groupes de travail sont organisés dans l'Académie de Dijon pour statuer sur les écoles des collèges intégrant le dispositif. Il est donc possible de travailler à cette échelle. Nous demandons par conséquent à ce que les mêmes instances se penchent sur le cas de chaque école pouvant, au regard des indicateurs nationaux mais aussi dans un souci de cohérence entre la politique de la ville et celle de l'éducation nationale, intégrer le dispositif de l'éducation prioritaire indépendamment du collège auquel elles sont rattachées.

Cela est d'ailleurs rappelé dans la convention d'objectifs: la mise en cohérence des géographies de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville sera effective pour faire en sorte que les écoles et collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire, avec les moyens d'accompagnement pédagogique correspondants.

Vous représentez, Madame la Ministre, un gouvernement qui a fait du primaire une priorité. Nous sommes persuadés que vous saurez entendre nos requêtes.

Veuillez croire, Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, en notre dévouement au service public d'éducation.